

Réunion du 18 mai 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **18 mai 2021 à 19h00**.

10 Présents : ROUFFY Marc, DE SOUZA Pascal, DEPONT Joëlle, BERTRAND Danielle, RAVEAU Bernard, NOULHIANE Jocelyne, JOENNEY Vincent (arrivé à 19h20), BRUN Caroline, LANDUREAU Marc, TOSI Alberto.

3 Absents excusés : JACQUET Magali, BELLINO Corinne, BLAIN Bernard.

1 Absent non excusé : PIQUE Fernand.

Eglise - travaux

L'échafaudage, installé pour le démontage des vitraux partis en restauration, a permis de constater le très mauvais état des pierres.

A cet effet, l'entreprise JACQUET, chargée des travaux de restauration des pierres de taille, a fait parvenir un avenant s'élevant à 31.144,13 € HT, adopté à l'unanimité.

Des demandes de subventions à la DRAC et au Fonds Patrimoine seront sollicitées.

Fonds de concours voirie 2021

La Communauté de Communes prévoit des travaux sur les routes intercommunales, participant à hauteur de 70 %. Le reste à charge pour les Communes étant donc de 30% du montant TTC.

Pour Palluau, cela concerne la rue du Pont à La Motte jusqu'à l'intersection avec la RD 63 (au niveau de Feny) et la route de La Malleraye à La Vernelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de 16.414,56 € TTC.

Personnel Communal - Création de poste - accroissement temporaire d'activité

Actuellement, un contrat saisonnier prend fin et ne peut être renouvelé en tant que tel.

Un besoin lié aux raisons sanitaires nécessite un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer ce contrat à raison de 15h/semaine.

Personnel Communal - facturation

Une mise à jour de la tarification du taux horaire du personnel communal (entretien terrain privé en cas d'insalubrité publique, réparation des biens communaux endommagés par des particuliers ou associations, ...) étant nécessaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- agent communal sans matériel : 25 € /h
- agent communal avec petit matériel : 35 € /h
- agent communal avec gros matériel : 55 € /h

SDEI - Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 215 €.

GRDF - Redevance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 774,50 €.

Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de La Châtre

Le fonctionnement du Syndicat Intercommunal de transport scolaire du secteur de La Châtre est financé par la contribution des communes en fonction du nombre d'élèves transportés.

Un seul élève de Palluau étant concerné, le syndicat sollicite une participation de 25 €.

Comme la famille paye déjà les frais d'inscription de 25 € pour emprunter les transports scolaires de la Région et comme la Commune de Palluau ne facture pas ce genre de prestation, le Conseil Municipal, à 11 voix contre et 1 abstention, refuse de verser cette somme.

Pays de Valençay - GR de Pays

Le Comité de Tourisme ayant revisité le sentier de Grande Randonnée du Pays de Valençay (GR 46), chaque commune doit délibérer pour le tracé et l'inscription du sentier au Plan Départemental et d'itinéraire de la Randonnée Pédestre, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Route Européenne d'Artagnan

La Région et le Comité Régional d'équitation sont engagés dans l'élaboration de la route équestre reliant le village natal de d'Artagnan, Lupiac dans le Gers, à Maastricht (Pays-Bas) où il a trouvé la mort.

La route royale traverse le département de l'Indre du nord au sud et notamment Palluau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription du tracé communal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Maire,
Marc ROUFFY